



Je soussigné, Alain ROCHET Président de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées certifie avoir affiché ce jour, le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 conformément aux articles L 2121-25 et R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pamiers, 15 juillet 2020

Le Président

*Signé*



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 11 JUILLET2020**

**1- INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE- 2020-DL-022**

Les délégués titulaires suivants sont installés :

N°	Commune	Nom et Prénom titulaire
1	ARVIGNA	Maxime ROUBICHOU
2	LA BASTIDE DE LORDAT	Jacqueline PAGLIARINO
3	BENAGUES	Josiane BERGE
4	BEZAC	Jean-Paul CHABE
5	BONNAC	Daniel COURNEIL
6	BRIE	Isabelle PEYREFFITE
7	CANTE	Eric CANCEL
8	LE CARLARET	Jean-Marc SOULA
9	ESCO SSE	Christian BARRIERE
10	ESPLAS	Roland CAMPOURCY
11	GAUDIES	Philippe VIDAL
12	LES ISSARDS	Serge ROBERT
13	JUSTINIAC	Christine BALLE S
14	LABATUT	Jean CRES PY
15	LESCOUSSE	Max BELLINI
16	LISSAC	Monique DUPRE GODFREY
17	LUDIES	Danielle BOUCHE
18	MADIERE	Jean DEJEAN
19	MAZERES	Louis MARETTE
20	MAZERES	Géraldine PONS
21	MAZERES	Michel LABEUR
22	MAZERES	Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE
23	MAZERES	Jean-Louis BOUSQUET
24	MONTAUT	Yannick JOUSSEAUME
25	PAM IERS	Frédérique THIENNOT
26	PAM IERS	Alain ROCHET
27	PAM IERS	Maryline DOUSSAT
28	PAM IERS	Xavier FAURE
29	PAM IERS	Michèle BARDOU
30	PAM IERS	Fabrice BOCAHUT
31	PAM IERS	Cécile POUCHELON
32	PAM IERS	Eric PUJADE
33	PAM IERS	Pauline QUINTANILHA
34	PAM IERS	Jean-Luc LUPIERI
35	PAM IERS	Françoise PANCALDI
36	PAM IERS	Michel RAULET
37	PAM IERS	Martine GUILLAUME
38	PAM IERS	Jean-Christophe CID
39	PAM IERS	Sandrine AUDIBERT
40	PAM IERS	Daniel MEMAIN
41	PAM IERS	Michèle GOULIER
42	PAM IERS	André TRIGANO
43	PAM IERS	Ginette FOTI ROUSSEAU
44	PAM IERS	Gérard LEGRAND
45	PAM IERS	Françoise LAGREU CORBALAN
46	LES PUJOLS	Jérôme BLASQUEZ
47	SAINT-AMADOU	Serge VILLEROUX
48	SAINT-AMANS	Claude SANS
49	SAINT-JEAN-DU-FALG A	Michel DOUSSAT
50	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Marilyne AUGERY
51	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Henri BENABENT
52	SAINT JEAN DU FALGA	Claudine BERNARD
53	SAINT-MARTIN D'OYDES	Geneviève LELEU
54	SAINT-MICHEL	Sandrine EYCHENNE
55	SAINT-QUIRC	Martine LE LOSTEC
56	SAINT-VICTOR ROUZAUD	Denis PRAX

57	SAVERDUN	Philippe CALLEJA
58	SAVERDUN	Corinne LAFONT
59	SAVERDUN	Claude DESCONS
60	SAVERDUN	Martine CALLEJA
61	SAVERDUN	Jean-Emmanuel PEREIRA
62	SAVERDUN	Nadine BORIES
63	LATOIR DU CRIEU	Jean Claude COMBRES
64	LA TOUR DU CRIEU	Sophie BAYARD
65	LA TOUR DU CRIEU	André SANCHEZ
66	LA TOUR DU CRIEU	Nathalie FONTA-MONTIEL
67	TREMOULET	Jacques ALABERT
68	UNZENT	Bernard SEJOURNE
69	LE VERNET	Xavier RAGARU
70	VILLENEUVE DU PAREAGE.	Jeannine IZAAC

## 2- ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - 2020-DL-033

### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral).....1  
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]. .....69  
e. Majorité absolue .....35

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel MEMAIN	6	Six
Alain ROCHET	31	Trente et un
André TRIGANO	32	Trente et deux

### Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral).....0  
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] .....70  
e. Majorité absolue .....36

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel MEMAIN	4	Quatre
Alain ROCHET	32	Trente deux
André TRIGANO	34	Trente quatre

### Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) ...0  
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c]. .....36

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain ROCHET	39	Trente neuf
André TRIGANO	31	Trente et un

### Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Alain ROCHET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

## 3- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU – 2020-DL-034

Le nombre de vice-présidents est fixé à quinze.

Le nombre des autres membres du bureau est fixé à quatre.

4- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS – 2020-DL-035

**1er Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....9  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....61  
 e. Majorité absolue .....31

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe CALLEJA	61	Soixante et un

Monsieur Philippe CALLEJA a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

**2ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....22  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 48  
 e. Majorité absolue ..... 25

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme BLASQUEZ	47	Quarante sept

Monsieur Jérôme BLASQUEZ été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

**3ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....10  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. ..... 60  
 e. Majorité absolue ..... 31

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Christophe CID	27	Vingt sept
Gérard LEGRAND	33	Trente trois

Monsieur Gérard LEGRAND été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

**4ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 69  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....50  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....19  
 e. Majorité absolue .....10

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Claude COMBRES	19	dix-neuf

Jean Claude COMBRES été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

**5ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....1  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].. .....69  
 e. Majorité absolue .....35

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique DUPRE-GODFREY	33	Trente-trois
Philippe VIDAL	36	Trente-six

Monsieur Philippe VIDAL été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

#### 6ème Vice-Président

##### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....38  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].. .....32  
e. Majorité absolue .....17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Christophe CID	32	Trente-deux

Monsieur Jean-Christophe CID été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé

#### 7ème Vice-Président

##### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....24  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 46  
e. Majorité absolue ..... 24

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel DOUSSAT	46	Quarante-six

Monsieur Michel DOUSSAT a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

#### 8ème Vice-Président

##### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....4  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....66  
e. Majorité absolue .....34

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier RAGARU	22	Vingt-deux
Bernard SEJOURNE	28	Vingt-huit
Isabelle PEYREFITTE	16	seize

##### *Résultats du deuxième tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....4  
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....66  
e. Majorité absolue .....34

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier RAGARU	23	Vingt-trois
Bernard SEJOURNE	31	Trente et un
Isabelle PEYREFITTE	12	douze

##### *Résultats du troisième tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....6

- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....64  
 e. Majorité absolue .....33

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier RAGARU	30	trente
Bernard SEJOURNE	34	trente-quatre

Monsieur Bernard SEJOURNE été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

**9ème Vice-Président**

*Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....32  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....38  
 e. Majorité absolue ..... 20

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédérique THIENNOT	38	Trente huit

Madame Frédérique THIENNOT a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

**10ème Vice-Président**

*Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....22  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].. .....48  
 e. Majorité absolue .....25

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Louis MARETTE	48	Quarante-huit

Monsieur Louis MARETTE été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

**11ème Vice-Président**

*Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....3  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....67  
 e. Majorité absolue .....34

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick JOUSSEAUME	38	Trente-huit
Serge VILLEROUX	29	Vingt-neuf

Monsieur Yannick JOUSSEAUME été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

**12ème Vice-Président**

*Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....63  
 e. Majorité absolue .....32

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel MEMAIN	28	Vingt-huit
Françoise LAGREU - CORBALAN	35	Trente-cinq

Madame LAGREU CORBALAN été proclamée douzième vice-présidente et immédiatement installée.

**13ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....10
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. .....60
- e. Majorité absolue .....31

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sophie BAYARD	28	Vingt-huit
Jean-Emmanuel PEREIRA	32	Trente-deux

Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

**14ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 70
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]. ..... 65
- e. Majorité absolue .....33

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roland CAMPOURCY	38	Trente-huit
Christian BARRIERE	27	Vingt-sept

Monsieur CAMPOURCY a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

**15ème Vice-Président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 69
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....33
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....36
- e. Majorité absolue .....19

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Françoise PANCALDI	36	Trente-six

Mme Françoise PANCALDI été proclamée quinzième vice-présidente et immédiatement installée.

**5- ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU – 2020-DL-036**

Par ailleurs, outre le Président et les 15 vice-présidents, ont été élus 4 membres du bureau :

**Election du premier membre – Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) .....26
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] .....44
- e. Majorité absolue .....23

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel RAULET	44	Quarante-quatre

Monsieur Michel RAULET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

**Election du second membre – Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral).....28

- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] .....42  
 e. Majorité absolue .....22

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri BENABENT	42	Quarante-deux

Monsieur Henri BENABENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

**Election du troisième membre – Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....70  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral).....16  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] .....54  
 e. Majorité absolue .....28

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean DEJEAN	54	Cinquante-quatre

Monsieur Jean DEJEAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau.

**Election du quatrième membre – Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....1  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....69  
 c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral)..18  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] .....51  
 e. Majorité absolue .....26

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Josiane BERGE	51	Cinquante et un

Madame Josiane BERGE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau.

**6- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL -2020-DL-037**

Le Président a donné lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

**Point non soumis au vote**

**7- Création de la conférence des Maires – 2020-DL-038**

La création d'une conférence des maires - instance de consultation et de coordination est obligatoire dans tous les EPCI à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres. Il revient au président de l'EPCI de présider cette conférence qui associe l'ensemble des maires des communes membres. La conférence des maires se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'EPCI ou à la demande d'un tiers des maires dans la limite de quatre réunions par an.

**Point non soumis au vote**

**8- Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 février 2020 – 2020-DL-039**

Au début de chaque séance, le président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers. Je vous propose à cette étape du Conseil et si vous n'avez pas d'observations sur le document qui vous a été envoyé de bien vouloir adopter ce procès-verbal.

**8 abstentions**

9- Compte-rendu des délégations au bénéfice du Président de la Communauté, en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT – 2020-DL-040

En application du code général des collectivités territoriales, et par délibération du 7 janvier 2017, le Président André TRIANO avait reçu délégation du conseil en tout ou partie, et pour la durée de son mandat pour les points visés à l'article L.5211-10 du CGCT.

Dans ce cadre, ont été prises les décisions suivantes :

Décision n°	Date décision	Objet
2020-DC-005	14/01/2020	Attribution marché pour travaux de démolition d'un bâtiment à Gabriélat attribué au groupement Pays d'Olmes Bâtiment/Sanchez pour un montant forfaitaire de 67 469.00€.
2020-DC-006	13/03/2020	Attribution marché de réservation de 10 berceaux sur la commune de Saverdun attribué à la crèche des Couassous pour un montant forfaitaire annuel de 83.840€.
2020-DC-007	13/03/2020	Infructuosité du lot n°1 pour la fourniture de carburants.
2020-DC-008	13/03/2020	Attribution du marché carburants lot n°2 pour la fourniture de carburants pour un montant minimum de 5.000€ HT et un montant maximum de 20.000€ HT attribué au candidat TOTAL.
2020-DC-009	08/04/2020	Demande de subvention au titre du FDAL informatique et téléphonie d'un montant de 11 638€ HT formulée auprès du CD09.
2020-DC-010	08/04/2020	Demande de subvention au titre du FDAL concernant l'équipement pour la sécurité et la mise aux normes des établissements du Pôle Petite Enfance, pour une dépense éligible de 27 820€ HT. Montant de la subvention 8 346€.
2020-DC-011	27/04/2020	Modification du contrat de location avec la ville de Pamiers en restituant un local de 10m2 qui ne correspond pas à nos besoins ce qui diminue le loyer à 19 500€ par an
2020-DC-012	04/05/2020	Attribution du marché de téléphonie. Le lot n°1 est attribué à Bouygues Télécom pour un montant de 35 000€ HT sur la durée du marché et le lot n°2 est attribué à Equadex pour un montant maximum de 100.000€ HT sur la durée du marché. L'offre LRG Télécom est irrégulière et donc non conforme.
2020-DC-013	13/05/2020	Bail de location d'un local à SAVERDUN – DIGITANIE pour un montant de 6000€ par an. Une remise de loyer de 6 mois est consentie en contrepartie de travaux par Digitanie.
2020-DC-014	23/06/2020	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un local par la mairie de Les Pujols à titre gratuit au Pôle Petite Enfance dans le cadre des ateliers du RAM.
2020-DC-015	24/06/2020	Convention avec la Mutualité Sociale Agricole complémentaire 2019-2020 à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège.
2020-DC-016	25/06/2020	Convention Prestation de service 2020 avec la Mutualité Sociale Agricole pour les Ptits Loups.

**Point non soumis au vote**

10- PARTICIPATION DE LA CCPAP AU FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL 2 (FSN) – 2020-DL-041

L'Ordonnances n°2020-317 du 25 mars 2020 a instauré un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19. Le volet 2 de ce fonds s'adresse à toutes entreprises de tous secteurs de 1 à 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 millions d'euros et les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) inférieur à 60 000 euros. Pour pouvoir prétendre à cette aide dont le montant est compris entre 2000 et 5000 euros, les entreprises doivent avoir bénéficié du volet 1 du fonds de solidarité national (perte de CA supérieure à 50%), avoir un solde de trésorerie négatif et avoir eu un refus de prêt « trésorerie » de leur banque. La période de prise en compte va du 1<sup>er</sup> mars au 30 mai 2020. **Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent intervenir sur ce fonds en versant un montant « libre » à l'Etat, qui se charge du versement des aides aux entreprises. Il est proposé d'apporter une contribution volontaire d'un montant de 15 000 euros au fonds de solidarité national volet 2** et de conventionner avec l'Etat, pour la mise en œuvre de ce financement

**3 Abstentions**

11- PARTICIPATION DE LA CCPAP AU FONDS DE SOLIDARITE EXCEPTIONNEL DE LA REGION OCCITANIE – 2020-DL-042

La Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie du 3 avril 2020 a adopté le dispositif Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie. Ce fonds est divisé en deux sous-secteurs, **le volet exceptionnel et le volet 2 bis** :

Fonds	Bénéficiaires	Perte/durée	Aide région	Période prise en compte
Volet exceptionnel	Toutes entreprises, tous secteurs tous statuts de 0 à 10 salariés CA<1M€ Bénéfices industriels	Perte de CA entre 40 et 50 % entre mars 2019 et mars 2020	0 salariés : 1000 € 1 – 10 salariés : 1500 €	Mars 2019 – Mars 2020

	et commerciaux (BIC) <60 K€			
Volet 2 bis	Toutes entreprises, tous secteurs tous statuts de 0 à 50 salariés CA > 35 K€	Perte de CA > 20% entre avril 2019 et avril 2020	Indépendants ou 0 salarié : 1 000€ Entreprises de 1 à 10 salariés : 2 000€ Entreprises de 11 à 50 salariés : 4 000€	Avril 2019 – Avril 2020

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent intervenir sur ce fonds en versant une aide directe aux entreprises en complément de la subvention Région. Il est proposé d'apporter une aide complémentaire aux entreprises d'un montant total de **120 000 euros**, selon la répartition ci-dessous et de conventionner avec la Région Occitanie pour la mise en œuvre e ce financement.

FONDS	Aide Région Occitanie	Aide CCPAP
Volet exceptionnel	0 salariés : 1000 € 1 – 10 salariés : 1500 €	0 salariés : 750 € 1 – 10 salariés : 1 125 €
Volet 2 bis	Indépendants ou 0 salarié : 1 000€ Entreprises de 1 à 10 salariés : 2 000€ Entreprises de 11 à 50 salariés : 4 000€	Indépendants ou 0 salarié : 750€ Entreprises de 1 à 10 salariés : 1 500€ Entreprises de 11 à 50 salariés : 3 000 €

### 3 Abstention

#### 12- PARTICIPATION DE LA CCPAP AU FONDS REGIONAL L'OCCAL POUR AIDER A LA RELANCE DU TOURISME ET DU COMMERCE ET ARTISANAT DE PROXIMITE - 2020-DL-043

Le Conseil Régional Occitanie souhaite favoriser le redémarrage du tourisme, du commerce et artisanat de proximité. Pour ce faire, il a initié la création du fonds L'OCCAL en collaboration avec les Départements, les EPCI ainsi que la Banque des territoires. Ce fonds a deux objectifs :

**1 / Permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie** (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fonds de roulement...) par des avances remboursables à taux 0% sans garanties, allant de 10 à 25 000 euros.

**2 / Accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires** au travers de subventions pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité. Le montant de l'aide est compris entre 2 000 et 20 000 euros. **Ce fonds d'un montant total de 80 millions d'euros est financé à parité entre les partenaires (Région, Département, Banques des Territoires et EPCI), soit un niveau moyen de 3 € par habitant et par partenaire.** Il sera géré dans le cadre de Comités d'engagement organisés à l'échelle départementale associant également les Chambres consulaires, les opérateurs de proximité et le EPCI. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent intervenir sur ce fonds. **L'argent investit ira directement aux entreprises de l'intercommunalité.** En outre, les fonds non consommés seront reversés aux territoires et les avances remboursables seront rétrocédées annuellement à partir de la troisième année. Il est proposé d'apporter une contribution financière au fonds L'OCCAL sur la base de **3 euros par habitants soit 122 000 euros** et de conventionner avec la Région Occitanie et le Conseil Départemental pour la mise en œuvre de ce financement

**Accord à l'unanimité**

#### 13- COVID-19 – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES MEMBRES – 2020-DL-044

La fin de la période de confinement doit permettre de redémarrer progressivement l'activité économique et redonner des débouchés aux entreprises du territoire. En ce sens, les communes ont un rôle à jouer en lançant rapidement des opérations d'investissement. **La mise en place d'un fonds de concours doté d'une enveloppe globale de 200 000 euros** pourrait stimuler la relance des travaux prévus par les communes concernées. Celui-ci pourrait prévoir les critères d'éligibilité suivants :

##### Collectivités éligibles

De façon à renforcer la capacité d'investissement des villages membres de la Communauté de communes, **seules les communes de moins 1 000 habitants** pourront solliciter la participation de ce présent fonds de concours.

##### Nature des opérations financées

Les projets concerneront exclusivement des dépenses d'investissement, liées à un équipement et relevant d'un des domaines suivants :

- Bâtiments communaux ;
- Equipements culturels et sportifs ;
- Patrimoine communal ;
- Aménagement des espaces publics.

Ce fonds de concours est réservé aux petits projets sous maîtrise d'ouvrage communale et dont les travaux sont réalisés par des artisans. Les achats de matériaux et les travaux menés en régie ne seront pas pris en compte. Les dossiers de demandes de subventions seront déposés avant le 30 septembre 2020. Les travaux devront être lancés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2020 et finalisés au plus tard le 30 juin 2020.

##### Plafond de la participation

Ce présent fonds de concours pourra être sollicité à hauteur de **20% du montant global de l'opération H.T.**, avec un plafond fixé à **10 000€ par projet et par commune** sous réserve de ne pas dépasser 80% de subventions au total. Il est proposé de valider la création de ce fonds de concours d'un montant global de 200 000 euros et le règlement d'attribution de celui-ci.

**Accord à l'unanimité**

#### **14- CONSTITUTION D'UNE GARANTIE FINANCIERE D'ACHEVEMENT – 2020-DL-045**

Dans le cadre de la réalisation d'une tranche d'aménagement de la zone d'activités de Gabriélat, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, agissant en qualité de lotisseur / aménageur, doit constituer une **garantie financière d'achèvement**. Cette GFA constitue une **formalité substantielle du permis d'aménager permettant à la collectivité de signer les compromis de vente avant le début des travaux**. En effet, s'agissant de l'autorisation de commercialisation des lots avant l'exécution de tous travaux, la garantie financière d'achèvement est obligatoire, y compris pour les collectivités publiques. Le coût prévisionnel au stade de l'avant-projet s'élève pour la tranche de travaux à garantir à 1 059 569.40 € H.T, avec une tranche optionnelle évaluée à 770.000 €. Leur réalisation est prévue en 2020, de telle sorte que la durée de la garantie sera extrêmement courte. La Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. Seule la Caisse Sud Méditerranée du Crédit Agricole a formulé une proposition de garantie financière d'achèvement dont le **coût financier s'élève à 22.624 €**.

**3 abstentions**